



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Centre-Val de Loire



© Serge Morillon pour l'INRS

**OUVRIR ET DÉPÔTER UN  
CONTENEUR :  
Attention aux risques  
d'intoxication !**

## Dans votre entreprise

- Vous importez des marchandises qui sont livrées en conteneur maritime ?
- Vous ne savez pas si les conteneurs de marchandises qui arrivent sur votre site ont subi un traitement pour éradiquer la présence de nuisibles ?
- Vous réceptionnez sur votre site des conteneurs maritimes pouvant contenir du textile, des chaussures, des meubles, des produits électroniques, des objets de décoration ou des denrées alimentaires ?

Vous avez répondu **oui** à l'une de ces questions.

## SAVEZ-VOUS QU'UN ACCIDENT GRAVE VOIRE MORTEL PEUT SE PRODUIRE ?

Deux réflexes pour éviter un accident du travail :

- Détecter / Identifier les situations de travail dangereuses
- Mettre en place les solutions de prévention adaptées

## Exemple EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

 **Février 2023**

### MALAISE / INTOXICATION DE QUATRE MANUTENTIONNAIRES À LA SUITE DU DÉCHARGEMENT D'UN CONTENEUR.

Le camion arrive dans l'entrepôt à 6h pour le déchargement d'un conteneur grand import provenant de Chine.

Le chauffeur aère le conteneur pendant 30 minutes avec le camion à quai.

Une odeur forte se dégage du conteneur. L'entreprise décide d'aérer une heure supplémentaire avant de débuter le dépotage du conteneur.

Les quatre manutentionnaires effectuent le déchargement de 7h30 à 9h15. Ils portent des masques de type FFP2.

A 10h15, les quatre personnes commencent à avoir divers symptômes : maux de tête et nausées.

**Les victimes sont évacuées du site par les pompiers vers l'hôpital pour une procédure de décontamination.**

1

## Les situations de travail À RISQUES

L'ouverture des conteneurs maritimes peut exposer les salariés (dockers, douaniers mais aussi opérateurs de manutention, du fret et du transport) à des gaz dangereux, dont la présence est rarement signalée.

Ces gaz toxiques ont deux origines.  
Ils proviennent :

- soit d'un traitement par fumigation du conteneur, pour éradiquer la présence de nuisibles (insectes, larves, rongeurs ou champignons)
- soit des marchandises elles-mêmes et de leurs contenants (comme les palettes ou les cartons) qui peuvent relarguer des gaz toxiques.



Attention, ces gaz n'ont pas tous une odeur. L'odeur seule ne saurait refléter la nature, la quantité et la dangerosité des gaz présents.

Parmi les gaz utilisés en fumigation, on trouve par exemple **la phosphine** (denrées alimentaires, céréales, tabac, etc.) ou **le bromure de méthyle** (emballages en bois, chaussures, etc.).

Parmi les gaz issus des marchandises, on trouve par exemple le **formaldéhyde** (objets en bois aggloméré, chaussures, produits électroniques, textiles, caoutchouc, etc.) ou le **benzène** et le **toluène** (cuirs, textiles, etc.).

2

## Décryptage

### LES PRINCIPALES CAUSES IDENTIFIÉES SONT :

- Absence d'informations sur la fumigation du conteneur
- Absence d'informations sur la nature et la provenance des marchandises
- Absence d'aération préalable au dépotage du conteneur
- Le temps alloué au déchargement ne tient pas compte du temps nécessaire à la ventilation du conteneur
- Absence de formation à la sécurité



### Conduite à tenir en cas d'accident

Tout opérateur présentant un signe clinique d'exposition à un gaz (maux de tête, vertiges, nausées, irritations des voies respiratoires ou irritations oculaires...) doit impérativement faire l'objet d'un avis médical adapté.

Si besoin, transférer la victime en milieu hospitalier à l'aide des organismes de secours d'urgence.

Dans tous les cas, refermer les portes du conteneur et interdire son accès par un balisage adapté. Le cas échéant, fermer les portes du quai de déchargement.

## Les solutions



### LES CONSEILS DES PRÉVENTEURS DE LA CARSAT CENTRE-VAL DE LOIRE

#### 1. S'informer en amont

En amont de l'arrivée du conteneur sur site, s'informer auprès du service achat, du client ou du fournisseur :

- Quelle est la nature et la provenance des marchandises dans le conteneur ?
- Y-a-t-il eu fumigation du conteneur ? avec quels produits ?

Contrôler l'extérieur du conteneur à la recherche de signes d'une éventuelle fumigation (présence d'une étiquette, ouïes bouchées, traces de rubans adhésifs).

**Objectif :** catégoriser le conteneur en « pollué », « incertain » ou « non pollué ».

#### 2. Ventiler le conteneur

- ◆ Si le conteneur est supposé « non pollué », ouvrir les portes du conteneur et laisser ventiler à l'air libre pendant 30 minutes au minimum.



- ◆ Si le conteneur est supposé « pollué » ou « incertain », faire réaliser une mesure de la qualité de l'air à l'intérieur du conteneur.

Si les mesures confirment la présence d'un gaz toxique, procéder à la ventilation mécanique du conteneur. Suivre le dégazage en temps réel avant le dépotage.



**Système entrebâilleur :**  
Apport d'air à une débit  
d'environ 600 m<sup>3</sup> / h



**Système demi-porte :**  
Apport d'air à une débit  
d'environ 1 500 m<sup>3</sup> / h

## Pour vous accompagner

### DANS LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION ADAPTÉE

Jacques NARDIN

INGENIEUR-CONSEIL

Carsat Centre-Val de Loire

06 80 99 65 40

[Jacques.nardin@carsat-centre.fr](mailto:Jacques.nardin@carsat-centre.fr)

## Pour aller + loin

### (BIBLIOGRAPHIE / RESSOURCES DOCUMENTAIRES)

- « Ouvrir et dépoter un conteneur en sécurité »  
*ED 6249, INRS, septembre 2016*
- Dépliant « Dépoter un conteneur. Les 4 étapes pour intervenir en sécurité »  
*ED 6194, INRS, mars 2018*

# Nous contacter

## **Carsat Centre-Val de Loire Direction des Risques Professionnels**

30 Boulevard Jean Jaurès  
45033 Orléans Cedex 1

[www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)



**3679** Service gratuit  
+ prix appel



**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Centre-Val de Loire